



**KINNEAR'S MILLS**

Province de Québec  
Municipalité de Kinnear's Mills  
Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lucie Berthiaume, secrétaire-trésorière, directrice générale adjointe de la Municipalité de Kinnear's Mills, QUE :

**Conformément à l'article 451 du Code Municipal de la Province de Québec, le Conseil a adopté le règlement numéro 492 règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Kinnear's Mills lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018.**

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 3 octobre 2018.

Signé : Lucie Berthiaume  
Lucie Berthiaume,  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Lucie Berthiaume, secrétaire-trésorière, directrice générale adjointe, domiciliée à Kinnear's Mills, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Bureau municipal, Église Catholique, Candlish Church, Journal municipal (Sons d'Cloches)  
Site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 octobre 2018.

Signé : Lucie Berthiaume  
Lucie Berthiaume,  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale adjointe